

Honoraires de Transaction TTC à la charge du Vendeur*

Prix Net Vendeur	Habitation/Commerces		Terrains		Box/Parkings
	Pourcentage pratiqué	Montant maximum	Pourcentage pratiqué	Montant maximum	
Jusqu'à 100 000 €	8 % TTC	8 000€ TTC	9,5 % TTC	9 500€ TTC	Forfait 2500 € TTC
De 100 001 € à 170 000 €	6 % TTC	10 200€ TTC	8 % TTC	13 600€ TTC	"
De 170 001 € à 250 000 €	5,6 TTC	14 000€ TTC	7 % TTC	17 500€ TTC	"
De 250 001 € à 300 000 €	5,2 % TTC	15 600€ TTC	6,5 % TTC	19 500€ TTC	"
De 300 001 € à 400 000 €	4,8 % TTC	19 200€ TTC	6 % TTC	24 000€ TTC	"
De 400 001 € à 450 000 €	4,4 % TTC	19 800€ TTC	6 % TTC	27 000€ TTC	"
De 450 001 € à 500 000 €	4 % TTC	20 000€ TTC	6 % TTC	30 000€ TTC	"
De 500 001 € à 600 000 €	3,8 % TTC	22 800€ TTC	6 % TTC	36 000€ TTC	"
Au-delà de 600 000 €	3,6 % TTC		6 % TTC		"

* Pour plus de lisibilité, le montant des honoraires sera arrondi aux 500 € supérieur

Le calcul à réaliser pour connaître le montant maximum est le suivant : prix maximum de la tranche x le pourcentage pratiqué.

Exemple : 100 000€ x 8% = 8000€ TTC

Honoraires de Location TTC

Honoraires en zone très tendue

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Honoraires de Location	12 € x nombre de m ²	12 € x nombre de m ²
Honoraires état des lieux	3 € x nombre de m ²	3 € x nombre de m ²

Décret N° 2014-890 du 1er août 2014

Honoraires en zone tendue

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Honoraires de Location	10 € x nombre de m ²	10 € x nombre de m ²
Honoraires état des lieux	3 € x nombre de m ²	3 € x nombre de m ²

Décret N° 2014-890 du 1er août 2014

Honoraires en zone non tendue

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Honoraires de Location	8 € x nombre de m ²	8 € x nombre de m ²
Honoraires état des lieux	3 € x nombre de m ²	3 € x nombre de m ²

Décret N° 2014-890 du 1er août 2014

Honoraires en vigueur au 7 juillet 2019

La délivrance d'une note est obligatoire

Le taux de TVA est de 20 % inclus

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.